

- * vous conseiller sur les pratiques d'un pays donné en ce qui concerne le commerce, les affaires et la finance;
- * vous conseiller et vous aider en ce qui a trait à la création de coentreprises et à l'obtention de permis d'exportation.

On vous recommande d'élaborer une stratégie méthodique de commercialisation et de communiquer uniquement avec les délégués commerciaux en poste dans les pays où vous désirez exporter. Pour obtenir de l'aide, communiquer avec le Centre de commerce international de votre région.

Lorsque vous communiquez avec une délégation commerciale, soyez prêts à fournir les renseignements suivants :

- * votre nom et votre titre;
- * le nom et l'adresse de votre entreprise;
- * votre numéro de téléphone (y compris le code régional);
- * votre numéro de télex, y compris l'indicatif;
- * votre numéro de télécopieur;
- * une description complète des produits ou services que vous offrez et leur utilisation (éviter les abréviations);
- * votre plan de commercialisation : ventes directes, ententes avec des agents, fabrication sous licence, etc.;
- * vos marchés cibles;
- * votre expérience dans l'exportation - les pays où vous avez déjà exporté;
- * cinq exemplaires des brochures ou dépliants sur vos produits ou services, en couleur de préférence, plus un exemplaire en plusieurs langues (à faire parvenir après l'envoi de votre télex ou à joindre à votre lettre);
- * une description détaillée de l'aide dont vous avez besoin;
- * un résumé de vos discussions (et de leurs résultats) avec les délégués commerciaux au Canada;
- * les nom et adresse des agents que vous avez nommés.

Nous espérons que cette seconde édition annuelle du guide annoté vous facilitera la tâche. Si vous avez des questions au sujet du guide ou toute suggestion pour les éditions à venir, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des pêches et des produits de la pêche, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa, K1A 0G2, tél. : (613) 995-1712, télécopieur : (613) 995-8384.

Richard Ablett
 Directeur
 Direction des pêches et
 des produits de la pêche